

- mont & de Ludivine Dousset de S^l Michel d'unepart & entre MarieHelene Dousset fille mineure de Silvain Dousset & de Rosalie Cottreau Aussi de S^l Michel d'autre part. Sans qu'ilseoit rencontréaucun obstacle ~~opposition ou opposition~~ ou empêchement quelconque excepté l'empêchement de consanguinité au troisieme degré pur dontdispense est accordée delapart & par l'autorité des Superieurs légitimes servatis servandis Je Prêtre soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage desdites parties &leur ai ensuite donné la Benediction nuptiale selonles rites &Cérémonies del'eglise Catholique telles qu'elles sont prescrites dans le Rituel du Diocese de Quebec avec leconsentement &l'agrement des parens respectifs desepoux ontété présents &temoins Silvain Dousset pere del'epouse Amable Boudreau Lucien Boudreau, Jean Bourque, &beaucoup d'autre personnes de l'endroit parens &amis desepoux Louis Surette Sigogne
- Le vingt un Octobre milhuit censtrente trois après trois publications deBans deMariage faites au Prone dela MessedeParoisse dansles differente églises de ces cantons les trois dimanches qui precedentla date des présentes entre Antoine Augustin Richard fils ^{majeur} de feu Francois Antoine Richard & de Cecile Dousset du canton deS^l Michel d'unepart & entre
- M. Marie Boudreau fille majeure d'Amable Boudreau & de Monique Duon aussi de S^l Michel d'autre part sans qu'il seoit rencontré aucun obstacle, opposition ouempêchement quelconque excepté l'empêchement de consanguinité au 3^e degré mêlé mêle du quatrieme duquel empêchement dispense est accordée de lapart &par l'autorité des Superieurs légitimes Servatis Servandis Je Prêtre soussigné airecu le mutuel consentement deMariage desdites parties & leur ai ensuite donné la Bénédiction Nuptiale selonles rites & cérémonies de l'eglise Catholique telles qu'elles sont prescrites dans leRituel du Diocèse de Quebec avecle consentement &l'agrement deleurs parens respectifs. Ontété présents &temoins ledit Amable Boudreau pere de lépouse deLucien Boudreau son frere de Jean Bourque. Joseph Babin, & plusieurs autres personnes del'endroit parens & amis des epoux. Louis Surete Sigogne
- Levingt deux Octobre mil huit cens trente trois après trois publications de Bans de Mariage faites au Prone delaMesse Paroissiale dans les eglises de S^{le} Anne & de Saint Pierre les trois Dimanches qui precedent immediatement la date du presentes entre Jean Baptiste D'Entremont fils majeur de Cyrille D'Entremont & d'Anastasie Pottier de S^l Pierre de Poumkou d'unepart &entre Jeanne Françoise Babin fille majeure des feux Charles Amand Babin & de Marguerite Belivaux de la Paroisse de S^{le} Marie d'autre part sans qu'il seoit rencontré aucun obstacle, opposition ou empechement quelconque excepté l'empechement de consanguinité au troisieme degré pur, duquel empechement dispense est accordée dela part &par l'autorité des Superieurs légitimes Salvojure Je Pretre Soussigné ai reçu le mutuel consentement de Mariage desdites parties &leur ai ensuite donné la Bénédiction nuptiale selonles rites & cérémonies del'eglise Catholique telles qu'ellesont prescrites dans leRituel deQuebec avecleconsentement des^{leurs} parens respectifs. Ont ete présents & temoins Paul Francois Surete oncle del'époux Pierre Surete le pere, Hippolite Babin JeanBourque &plusieurs
- M. Francois David Clermont & Marie Helene Dousset 12
- M. Antoine Augustin Richard & Marie Boudreau 13
- M. Jean Bapt. D'Entremont & Jeanne Françoise Babin 14